

Commune de
LANUEJOULS

Aliénation de chemins ruraux
et rétrocession

Enquête publique

Du 15 au 29 janvier 2019

Conclusions

Du commissaire enquêteur

Robert SALESSES

Par arrêté municipal du 07 décembre 2018, j'ai été désigné commissaire enquêteur pour l'aliénation de 5 tronçons de chemin et une rétrocession de voirie à la commune de Lanuéjols.

L'enquête prescrite par cet arrêté municipal s'est déroulée pendant 15 jours du mardi 15 janvier 2019 au mardi 29 janvier inclus. J'ai tenu 2 permanences le samedi 19 janvier et le mardi 29 janvier. L'ensemble de la procédure décrite dans mon rapport s'est déroulé conformément à l'arrêté.

A Considérations sur la procédure

- Sur les premières publications, l'erreur du vendredi 25 janvier (qui est un mardi) et l'oubli du site internet qui porte le dossier numérique ont été corrigées sur les secondes parutions. Ces erreurs n'impactent pas l'information du public ni la validité de la procédure. Aucune observation n'a été présentée après le mardi 25 janvier 2019.
- Les affiches en mairie de Lanuéjols et Maleville (avec avis favorable) et devant chaque chemin ont été posés. Les notifications à tous les acquéreurs et à 4 autres riverains concernés ont été dûment effectués. La notification ultérieure à Mr Cadrès peut autoriser l'aliénation d'un tronçon non prévu, en faveur de Mr Laburthe.
- Le site www.lanuejols.fr et l'adresse mairie.lanuejols@fr ont été opérationnels.

B Considérations sur la composition du dossier

- La délibération mentionne bien l'absence de Mr Garric maire quand il était question du chemin dont il est acquéreur.
- Les randonneurs indiquent que ces tronçons de chemins n'affectent pas les randonnées.
- Les notices explicatives photos et plans donnent les renseignements nécessaires à la bonne compréhension du dossier.
- Les documents d'arpentage sont joints chaque fois que nécessaire.

C Considérations sur le registre d'enquête

- Les 2 observations ont été consignées sur le registre. C'était lors de mes permanences.

Observations

Avis de CE

Mr Laburthe pour Cavalié

1) Acquisition du 2° tronçon

Favorable après notification

2) Mr Bancal pour Cavalié

Passage chez Mr Pelras

Défavorable

- J'ai ajouté au registre l'absence d'observation sur l'adresse numérique et le renseignement sur le chemin de Cavalié.

D Avis et motivations du commissaire enquêteur

Au vu des considérations ci-dessus mes conclusions sont les suivantes :

- 1 Chemin de **la Ramondie**. Ce chemin est à l'usage exclusif de Mr Pourcel, il est normal qu'il en devienne propriétaire. Je donne **avis favorable** à l'aliénation.
- 2 Chemin de **La croix de la Prade**. Ce tronçon de chemin est inutilisé et clôturé, dans la propriété de Mr Gras. Les déplacements se font sur chemin privé. La partie sur Maleville reste utilisée par Mr Leygues qui a reçu notification. Je donne **avis favorable** à l'aliénation à Mr Gras coté Lanuéjols.
- 3 Chemin de **Lagarrigue Corpoul**. Ce chemin est à l'usage exclusif de Mr Fagegaltié, il est normal qu'il en devienne propriétaire. Trois riverains ont reçu notification. Je donne **avis favorable** à l'aliénation.
- 4 Chemin de **Cavalié**. Sur le registre les 2 observations concernent ce chemin. Mr Bancal réclame un passage chez Mr Pelras acquéreur du chemin. Il prétend avoir autrefois utilisé ce chemin pour passer ses vaches de la parcelle 308 à la 328. Mais le chemin est indirect et impraticable, le préjudice n'est pas actuel. Le détour par la parcelle 677 est préférable. Il n'y a pas lieu de compenser par une servitude. Mr Pelras est libre de laisser (ou non), passer son voisin. Je donne **avis favorable** à l'aliénation de ce 1° tronçon en faveur de Mr Pelras **sans compensation**.

La demande de Mr Laburthe d'acquérir l'autre tronçon du chemin, bien que non prévue par la mairie, me paraît possible puisque Mr Cadrès seul autre riverain a reçu notification et renseignement pris ne serait pas intéressé. Je donne **avis favorable** à l'aliénation de ce **2° tronçon** en faveur de Mr Laburthe

- 5 **Lotissement des Prades**. La rétrocession à la commune des voiries et réseaux exige une déclaration de conformité. Les plans et profils de recollement seront nécessaires à cette déclaration. Je donne **avis favorable sous réserve** de ces documents.

- 6 Chemin de **La Vaysse**. Ce chemin non visible sur le terrain est dans la propriété de Mr Garric. Son prolongement est déjà privatisé. Je donne **avis favorable** à l'aliénation.

Fait le 06 février 2019

Le commissaire enquêteur

R SALESSES

-